

INTERVENTION DE PATRICE MARTIN-LALANDE

Député de Loir-et-Cher

Rapporteur spécial de la commission des Finances de l'Assemblée nationale pour le budget des « médias »

Co-président du groupe d'études sur l'internet de l'Assemblée nationale

à l'occasion du lancement de l'Assemblée pour la Culture et la Création à l'Ère du Numérique (ACCEN)

le lundi 19 septembre 2011

au Conseil Économique et Social et Environnemental

*

Monsieur le Président [Jean-Paul DELEVOYE],

Monsieur le Ministre [Frédéric MITTERRAND],

Madame la Sénatrice [Catherine MORIN-DESAILLY],

Monsieur le Sénateur [Serge LAGAUCHE],

Mesdames et Messieurs les professionnels de la culture et de la création,

Télévision, presse, radio, spectacle vivant, édition, cinéma: **la « révolution numérique » fragilise tous les modèles économiques et sociaux sur lesquels les métiers de la culture et de la création ont jusqu'à présent reposé.** En France, ce sont plus de 500 000 salariés qui sont directement concernés par les mutations en cours.

Explosion des contenus, culture de la gratuité, nouveaux modes de consommation et difficile recherche de modèles économiques viables: **la « révolution numérique » soulève de très nombreux enjeux,** de la lutte contre le téléchargement illégal et la contrefaçon au maintien de la diversité culturelle, en passant par la revente de billets en ligne, la captation des revenus publicitaires et donc la répartition de la valeur, la rémunération et le financement de la création, l'égalité de traitement

entre acteurs en termes de régulation et de fiscalité, ou encore la protection de notre droit de la propriété intellectuelle.

Comme rapporteur spécial du budget des médias, co-président du groupe d'études sur l'internet à l'Assemblée nationale et actuel parlementaire en mission sur le régime juridique du jeu vidéo, je me trouve quotidiennement confronté à ces enjeux. Comment assurer la liberté de création et la juste rémunération de la création en conciliant tradition juridique française en matière de propriété intellectuelle et systèmes originaux de financement dans un nouvel environnement numérique sans frontières? Comment adapter les dispositifs que nous avons mis en place pour valoriser la création et en permettre le financement avec la nouvelle donne numérique qui prévaut dans la plupart des autres pays?

« Civiliser l'internet », c'est aussi assurer les conditions nouvelles de la création dans le monde numérique – sur le plan du financement comme sur celui du respect de la propriété intellectuelle. Il nous faut inventer les modèles économiques et sociaux de la création à l'ère numérique et inventer les éventuels concours juridiques et fiscaux de l'État qui « vont avec ».

Il incombe au législateur, en concertation avec vous les professionnels de la culture et de la création, de mener à bien ce vaste chantier de l'adaptation au numérique des cadres en vigueur pour vos métiers. Ce chantier a été commencé sous la précédente législature avec, par exemple, la « LCEN » (loi pour la confiance dans l'économie numérique). Sous l'actuelle législature, il a été poursuivi avec certaines dispositions de la « loi HADOPI » (comme le statut d'éditeur de presse en ligne) et de la loi « relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision » (par exemple l'obligation pour les SMAD de contribuer au COSIP). Ce chantier devra être achevé sous la prochaine législature.

Enfin, il faut garder à l'esprit ce qui est dorénavant une constante: **dans le monde numérique sans frontières, les problèmes qui se posent aux métiers de la culture et de la création ne sauraient être résolus sur le seul territoire français; le niveau pertinent pour l'action est au minimum celui de l'Union européenne.** C'est pourquoi je me réjouis de la mission confiée par le Président de la République à l'ancien ministre de la Culture et de la communication, Jacques TOUBON, sur la fiscalité des biens et services culturels en Europe.

C'est dire aussi toute l'importance que prend une mobilisation comme celle de l'Assemblée pour la Culture et la Création à l'Ère du Numérique, l'ACCEN, pour que la position de la France puisse être confortée et renforcée à Bruxelles par tout le poids de l'industrie culturelle rassemblée. Pour avancer, trouver des solutions, bâtir les cadres réglementaires de demain, les parlementaires ont besoin de l'expertise des professionnels. La mobilisation collective que vous mettez en place doit oeuvrer à dessiner les contours d'un modèle adapté à l'ère numérique, dans lequel le financement de ces différents maillons de l'industrie culturelle sera assuré. Votre mobilisation est indispensable pour mener à bien ce vaste chantier. Nous n'aurons pas de trop de toutes les qualités de la création française pour réinventer à l'heure du numérique le cadre juridique et financier dont la France a toujours su donner l'exemple.

C'est pourquoi, au-delà des différences de métiers et de partis, il faut réfléchir à l'avenir et nous mobiliser tous ensemble, dans l'intérêt général des secteurs de la culture et de la création, pour participer activement à la « révolution numérique », non la subir. **Sur tous les sujets de la culture et de la création, la France peut et doit, conformément à ses valeurs, « tenir son rang ».**

Je vous remercie pour votre attention.

*

**